



Commune de
Nargis

Numéro 4
Août 2015



Le L.I.E.N

Lettre d'information à l'écoute des Nargissiens Les informations et événements de Nargis

2 fois par an, l'équipe de communication de la commune, autour de Patrick Rigault maire, a plaisir à rédiger pour vous, un point d'actualité sur nos travaux, nos réflexions et tous les sujets qui impactent la vie de notre village. Toutes les pages sont importantes mais nous attirons votre attention sur la dernière. Ce numéro est le dernier de l'année 2015.

Travaux

Eclairage

Dans la poursuite de notre politique d'économie d'énergie, l'éclairage des hameaux s'arrête à 22h30 et se rallume à 5h00 du matin, à partir d'un programme électronique. Le bourg, ainsi que les routes de Château-Landon et de Préfontaines sont éclairés toute la nuit, avec une simple baisse d'intensité de 3 heures en milieu de nuit.

Assainissement

L'impasse du ruisseau et celle de l'écluse sont concernées par ces travaux qui s'étaleront sur 6 semaines à compter du début septembre. En suivi des informations déjà fournies aux riverains, nous confirmons que les accès seront barrés de 7h30 à 18h00 au plus tard, d'où la nécessité d'utiliser les parkings publics. L'entreprise assurera la remontée des poubelles les jours opportuns.

Enfouissement des lignes ERDF

Ces travaux initiés depuis plusieurs mois vont se poursuivre en septembre, entre autres aux abords de l'école maternelle et nous ne pouvons que patienter et accepter avec tolérance et compréhension.

Entretien du château d'eau

Des travaux d'entretien du château d'eau sont prévus à partir de la 2ème moitié de septembre, avec risques de perturbations sur le réseau d'eau. Les dates précises seront communiquées par voie de presse et sur le site communal : www.mairie-nargis.com

La véloroute

Le Conseil départemental a adopté dans son volet « Tourisme-Loisirs » la réalisation d'une véloroute le long des canaux du Loing et de Briare et 11 communes se trouvent concernées. Ces travaux se tiendront du 31 août au 15 novembre 2015, avec route de Château-Landon barrée jusqu'au 4 septembre. Une déviation sera mise en place et Patrick Rigault maire, a fait le nécessaire auprès des transports scolaires. Au niveau de La Tuilerie, 5 platanes creux et dangereux seront abattus et remplacés à l'issue des travaux. D'autres arbres subiront simplement l'élagage des branches gênantes pour les travaux.

Pour répondre à vos questions

Transport à la demande

Vous trouverez tous les détails de ce type de transport sur le site de la commune : www.mairie-nargis.com à la rubrique *Vivre à Nargis / déplacements* et sinon, vous pouvez contacter les transports Ulys au 0800.00.45.00 , pour vos trajets sur Ferrières ou Montargis.

Assistantes maternelles

Egalement disponible sur le site www.mairie-nargis.com, la liste des assistantes maternelles de Nargis se trouve en rubrique *Famille, de 0 à 3 ans*. Contact possible en appelant à Dordives, Les P'tits Loups des 4 vallées, au 02.38.96.03.36 et 06.79.15.56.16

Nouveau calendrier de fin 2015

- 30 août : messe des moissons
- 6 septembre : rallye pédestre du Comité des fêtes et des loisirs
- 13 septembre : tournoi de foot Nargis/ Préfontaines
- 19-27 septembre : Exposition de l'Atelier d'art de Nargis
- 10 octobre : soirée choucroute du Comité des fêtes et des loisirs
- 8 novembre : repas des aînés sur le thème du mariage
- 11 novembre : commémoration au monument aux morts
- 5 décembre : hommage aux morts d'Afrique du Nord
- 19 décembre : repas de fin d'année de ES.UNRPA

CC4V : A partir du printemps 2016, la CC4V exercera pleinement sa récente compétence sur le secteur « Petite enfance et enfance-jeunesse » ce qui n'impactera pas le secteur de la scolarité. Cette dernière reste entièrement confiée aux syndicats scolaires et aux communes.



Rentrée scolaire

Le SIIS a appliqué les directives imposées par le gouvernement en matière de rythme scolaire et d'activités périscolaires (TAP), au mieux des intérêts de l'enfant.

Toutes les informations sur les horaires, les transports, la garderie, la cantine, le règlement du SIIS et les TAP ont été transmises dans les cahiers des enfants et sont toujours disponibles sur le site communal en rubrique *Famille/enfance adolescence*.

Elections régionales 6 et 13 décembre 2015



A quoi sert la région ?

- Au développement économique en aidant les entreprises à s'installer ou à prospérer sur le territoire.
- A la gestion des transports régionaux de voyageurs : gestion des TER et création éventuelle de nouvelles lignes.
- A l'éducation : construction de lycées et d'établissements d'enseignement agricole et elle partage avec le département, le tourisme, la culture et le sport.

Dans l'isoloir :

Il s'agit de la 1^{ère} élection consécutive à la réforme territoriale et à la loi NOTRe qui a redécoupé la France en 14 nouvelles régions (13 en métropole et 1 outre-mer). Les conseillers régionaux (1671 pour les 12 nouvelles régions métropolitaines hors Corse et 51 membres de l'Assemblée de Corse, élus selon un mode scrutin spécifique) sont élus pour 6 ans, sur des listes de candidats représentant un parti politique et comportant des sections départementales. Ceci permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale. On vote donc pour une liste.

Au premier tour :

La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. L338).

Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Au second tour :

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

Il ne faut pas croire que la région est loin de nous : au contraire elle conditionne le fonctionnement des communes .

Et si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes vous avez jusqu'au 30 septembre pour faire le nécessaire en mairie.

La commune et l'Etat

Les communes sont aidées partiellement dans leur gestion financière par une dotation globale de fonctionnement, accordée par l'Etat : la DGF

DGF en 2014 = 182.866 €

DGF en 2017 = 113.397 €



Résultat : une perte de 69.469 € soit - 38% sur 3 ans

Ce qui équivaut à une perte moyenne annuelle de 23.156 €.

Sur ce schéma inquiétant, l'Etat demande donc aux communes de réduire leurs dépenses. (Evidemment !)

Dans le même temps, l'Etat impose :

- Une réforme des rythmes scolaires : coût moyen 250 à 300 € par élève et par an.
- Des permis de construire instruits par l'AME (Agglomération montargoise et rives du Loing) et refacturés aux communes 160 € par dossier, alors qu'ils étaient jusqu'à présent instruits par la DDT (Direction départementale des territoires)



Bref, l'Etat se désengage : moins de dotation et plus de charges, alors quoi faire ?

➡ L'Etat propose la création de *Communes Nouvelles* issues du rapprochement de plusieurs communes. Cela suppose une démarche volontaire et consentie de la part des différents conseils municipaux, assortie de la mise en place d'une organisation et d'un fonctionnement adaptés et respectueux des communes fondatrices.

➡ De notre côté nous préconisons de mutualiser les achats, les services et de capitaliser sur des compétences globalisées de la CC4V. Mais nous serons cependant contraints de réduire encore, les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Ce qu'il faut lire entre les lignes : vu la baisse drastique de la DGF et les figures imposées par le gouvernement, il est probable que les petites communes ne puissent plus rien faire isolément.

Cependant, si des décisions majeures devaient être prises, la priorité de Patrick Rigault maire, serait l'information de ses administrés et la concertation la plus propice à leur bien vivre, dans un nouveau contexte.